

LOI N° 65-2 du 25 janvier 1965 modifiant les délais prévus à l'article 16, alinéas 2 et 6 de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Le délai de vingt jours prévus aux alinéas 2 et 6 de l'article 16 de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance est porté à quarante cinq jours.

Art. 2. — La présente loi sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 25 janvier 1965

N. Grunitzky

LOI N° 65-3 du 25 janvier 1965 portant modification de la loi n° 63-29 du 17 janvier 1964 (loi de finances pour l'exercice 1964).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Il est ouvert dans les écritures du trésor un compte intitulé « opération avec la CEE » destiné à retracer les opérations de substitution du rail financées par la CE. Ce compte sera débité des dépenses de personnel et de matériel afférentes à la substitution du rail. Il sera crédité des versements effectués par la CEE.

Art. 2. — Le montant des crédits ouverts au compte « avances à la Sotexim », compte ouvert par l'ordonnance n° 63-21 du 24 avril 1963 est porté de 20.000.000 de francs à 50.000.000 de francs (cinquante millions).

Art. 3. — Les ressources affectées au budget général, exercice 1964 sont augmentées de 320.000.000 de francs, conformément au développement qui en est donné par l'état A annexé à la présente loi.

Art. 4. — Les ressources affectées au budget d'investissement exercice 1964 sont augmentées de 235.588.000 de francs conformément au développement qui en est donné par l'état J annexé à la présente loi.

Art. 5. — Le plafond des crédits applicables au budget général, exercice 1964 est augmenté de 334.964.000 francs conformément à la répartition qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 6. — Le plafond des crédits de paiement applicables au budget d'investissement, exercice 1964 est augmenté de 235.588.000 francs conformément à la répartition qui en est donnée à l'état K annexé à la présente loi.

Art. 7. — Le résultat des opérations du budget général de l'Etat pour l'exercice 1964 est évalué comme suit :

Recettes : 4.530.064.000

Dépenses : 5.354.271.000

Excédent des Dépenses : 824.207.000

Art. 8. — Les charges nettes résultant de l'ensemble des opérations prévues à l'article précédent soit un montant de 824.207.000 francs seront couvertes par des ressources de trésorerie.

Art. 9. — La présente loi sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 25 janvier 1965

N. Grunitzky

LOI N° 65-3 du 25-1-65

RECTIFICATIF à la loi de finances pour l'exercice 1964

ETATS ANNEXES

ETAT A. — BUDGET GENERAL.

Recettes affectées au budget général en milliers de francs

§	Ligne	RUBRIQUES	Prévisions initiales	Prévisions initiales 1 ^{er} coll.	Prévisions rectifiées 2 ^e collectif	Différence	
						En —	En +
1	9	Droits à l'importation.	1.196.000	1.196.000	1.336.000	—	140.000
1	10	Droits à l'exportation	290.000	290.000	340.000	—	50.000
1	13	TFRTT.	1.003.000	1.003.000	1.133.000	—	130.000
		Total des recettes.	2.489.000	2.489.000	2.809.000	—	320.000

LOI N° 65-3 du 25-1-65

RECTIFICATIF à la loi de finances pour l'exercice 1964

ETATS ANNEXES

ETAT B

BUDGET GENERAL

Dépenses

en milliers de francs

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	A prévisions initiales	B. prévisions initiales † 1 ^o coll.	C. prévisions rectifiées 2 ^e col- lectif	Différence C	
									En +	En -
I	1	8			DETTE PUBLIQUE & VIAGERE <i>Service des emprunts et dette contractuelle</i> Intérêts sur prêt 5.000.000 consenti par (RFA (contrat du 17 février 1961)	—	—	3.600	—	3.600
					Total chapitre I	—	—	3.600	—	3.600
					Total titre I	—	—	3.600	—	3.600
II	4	3			POUVOIRS PUBLICS <i>Assemblée nationale (matériel)</i> Moyen de transport.	3.000	3.000	5.500	—	2.500
		4			Impression journal officiel.	800	800	300	500	—
					Total du chapitre 4	3.800	3.800	5.800	500	2.500
	5	2			<i>Assemblée nationale (travaux)</i> Grosses réparations.	3.000	3.000	1.000	2.000	—
					Total du chapitre 5.	3.000	3.000	1.000	2.000	—
					Total du titre II.	6.800	6.800	6.800	2.500	2.500
I					DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES MINISTERES & SERVICES SECTION I <i>Présidence de la République et ministre délégué</i> Dépenses de matériel : Hôtel du président et ministre délégué.	7.600	16.400	16.900	—	500
	7	1			Cabinet du président et ministre délégué	5.300	5.300	7.300	—	2.000
		2			Total du chapitre 7.	12.900	21.700	24.200	—	2.500
					Total de la section I.	12.900	21.700	24.200	—	2.500
					SECTION II <i>Vice-présidence et ministère finances, économie et plan</i> Dépenses de matériel Direction budget et contrôle financier	320	420	500	—	80
	9	3			Service d'enregistrement, des domaines, du tim- bre	382	382	582	—	200
		10			Service du trésor.	826	1.900	2.050	—	150
		13			Direction plan de développement	455	455	755	—	300
		14			Inspection mobile et permanente des SAF.	350	350	500	—	150
		17			Total du chapitre 9.	2.333	3.507	4.387	—	880
					Total de la section II	2.333	3.507	4.387	—	880

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	A	B.	C.	Différence C	
						prévisions initiales	prévisions initiales + 1 ^o coll.	prévisions rectifiées 2 ^e col- lectif	En +	En —
					SECTION III <i>Défense nationale</i>					
	10				Dépenses de personnel					
		4			Gendarmerie Territoriale	91.821	91.821	92.821	—	1.000
		5			Bataillon d'Infanterie	136.406	145.406	150.906	—	5.500
		6			Gendarmerie Mobile	267.377	273.577	281.577	—	8.000
		8			Frais d'hospitalisation	4.000	4.000	12.000	—	8.000
					Total du chapitre 10.	499.604	514.804	537.304	—	22.500
	11				Dépenses de matériel					
		3			Direction des services	4.575	1.500	2.500	—	1.000
		10			Habillement	28.596	27.000	29.600	—	2.600
		11			Armement	25.800	20.000	384	19.616	—
		14			Eclairage	3.500	3.500	4.900	—	1.400
		17			Entretien des véhicules	14.000	14.000	16.000	—	2.000
					Total du chapitre 11.	76.471	66.000	53.384	19.616	7.000
					Total de la section III.	576.075	580.804	590.688	19.616	29.500
					SECTION IV <i>Ministère des Affaires Etrangères</i>					
	13				Dépenses de matériel					
		4			Ambassade du Togo en France	4.682	4.682	44.948	—	26€
					Total du chapitre 13.	4.682	4.682	4.948	—	266
					Total de la section IV.	4.682	4.682	4.948	—	266
					SECTION VII <i>Ministère des TP., Mines, Transports, P et T.</i>					
	19				Dépenses de matériel					
		4			Service des Postes et Télécommunications	38.770	38.770	41.270	—	2.500
		7			Service de la Navigation Aérienne	9.965	9.965	2.965	7.000	—
					Total du chapitre 19.	48.735	48.735	44.235	7.000	2.500
					Total de la section VII.	48.735	48.735	44.235	7.000	2.500
					SECTION VIII <i>Ministère de l'Economie Rurale</i>					
	20				Dépenses de personnel					
		7			Service du Conditionnement	16.859	17.345	18.155	—	810
					Total du chapitre 20.	16.859	17.345	18.155	—	810
	21				Dépenses de matériel					
		2			Cabinet	740	740	820	—	80
		8			Mouvement Jeunesse Pionnière Agricole	24.051	25.851	26.001	—	150
					Total du chapitre 21.	24.791	26.591	26.821	—	230
					Total de la section VIII.	41.650	43.936	44.976	—	1.040
					SECTION IX <i>Ministère Santé Publique</i>					
	23				Dépenses de matériel					
		4			Pharmacie d'approvisionnement	85.650	85.650	98.650	—	13.000
					Total du chapitre 23.	85.650	85.650	98.650	—	13.000
					Total de la section IX.	85.650	85.650	98.650	—	13.000

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	A prévisions initiales	B. prévisions initiales † 1 ^e coll.	C. prévisions rectifiées 2 ^e col- lectif	Différence G	
									En †	En —
					SECTION X					
					<i>Ministère Travail, Aff. Sociales, Fonction Publique</i>					
	25				Dépenses de matériel					
		9			Ecole Nationale d'Administration	320	320	370	—	50
					Total du chapitre 25	320	320	370	—	50
					Total de la section X	320	320	370	—	50
					SECTION XI					
					<i>Ministère Education nationale</i>					
	26				Dépenses de personnel					
		5			Enseignement secondaire	44.496	50.361	52.453	—	2.092
					Total du chapitre 26	44.496	50.361	52.453	—	2.092
					Total de la section XI.	44.496	50.361	52.453	—	2.092
					SECTION XII					
					<i>Ministère Information</i>					
	29				Dépenses de matériel					
		4			Service de l'Information	17.930	17.930	19.430	—	1.500
					Total du chapitre 29.	17.930	17.930	19.430	—	1.500
					Total de la section XII.	17.930	17.930	19.430	—	1.500
					SECTION XIII					
					<i>Ministère Commerce, Ind., Tourisme</i>					
	31		2		Dépenses de matériel					
			3		Cabinet	300	300	600	—	300
					Direction Commerce et Industrie	380	380	780	—	400
					Total du chapitre 29	680	680	1.380	—	700
					Total de la section XIII.	680	680	1.380	—	700
					SECTION XIV					
					<i>Dépenses diverses de personnel et matériel</i>					
	32				Dépenses communes de personnel,					
		2			Frais transport missions au Togo et étranger	12.000	12.000	32.100	—	20.100
		6			Dépenses exercice clos	P.M.	P.M.	6.892	—	6.892
					Total du chapitre 32.	12.000	12.000	38.992	—	26.992
	33				Dépenses communes de matériel					
		5			Achat imprimés communs à plusieurs services	1.400	1.400	1.833	—	433
		13			Dépenses exercice clos	P.M.	P.M.	13.600	—	13.600
					Total du chapitre 33.	1.400	1.400	15.433	—	14.033
	34				Dépenses diverses					
		6			Dépenses imprévues	5.000	18.000	19.200	—	1.200
					Total du chapitre 34.	5.000	18.000	19.200	—	1.200
					Total de la section XIV.	18.400	31.400	73.625	—	42.225
					Total du titre III	853.851	889.705	959.342	26.616	96.253
					Interventions de l'Etat					
	35				Entretien bâtiments et grosses réparations					
		1			Bâtiments de la Capitale	16.000	17.350	17.850	—	500
					Total du chapitre 35.	16.000	17.350	17.850	—	500
	37				Contributions diverses					
		1			Versement patronal à la CCPFAT	18.000	18.000	23.500	—	5.500
		2			Contribution au budget d'organismes togolais	122.000	122.000	126.918	—	4.918

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	A prévisions initiales	B. prévisions initiales + 1 ^e coll.	C. prévisions rectifiées 2 ^e col- lectif	Différence C	
									En †	En —
		3			Contrib. au fonctionnement organismes étran- gers ou internationaux	48.439	48.439	58.160	—	9.721
		4			Contrib. aux travaux réalisés par organismes étrangers ou internationaux	63,046	63,046	65,046	—	2.000
					Total du chapitre 37	251,485	251,485	273,624	—	22,139
	39				Subventions					
		2			Subvention au budget d'investissement	120.000	278.655	514.243	—	235,588
		4			Subvention aux sociétés sportives, artistiques	1.500	1.500	2.000	—	500
		5			Subvention autres organismes et œuvres . . .	2.000	2.000	2.500	—	500
					Total du chapitre 39	123,500	282,155	518,743	—	236,588
	40				Bourses et stages					
		1			Bourses dans les établissements togolais . . .	45,632	45,632	47,632	—	2,000
					Total du chapitre 40.	45,632	45,632	47,632	—	2,000
	41				Secours					
		2			Secours scolaires	1.000	1.000	1.500	—	500
					Total du chapitre 41.	1.000	1.000	1.500	—	500
					Total du titre IV	437,617	597,622	859,349	—	261,727
					TOTAL GENERAL	1,291,468	1,487,327	1,822,291	26,616	361,580

ETAT J

— BUDGET D'INVESTISSEMENT — GESTION 64

Recettes

T	Ch.	A	§	R	DESIGNATION DES RECETTES	PREVISIONS		Gestion Or.
						En -	En -	
	1			d	Subvention du budget général Subvention pour opérations effectuées par l'Etat Subvention du budget général, exercice 1964(3 ^e tranche)	235,588	—	64/3

ETAT K

BUDGET D'INVESTISSEMENT — GESTION 1964

Autorisations de programme; — Crédits de paiement

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	Autorisations de programme		Crédits de paiement		Gestion Or.
						En †	En —	En †	En —	
	2			d	Investissements effectués par l'Etat Présidence et Vice-Présidence Travaux Palais Gvt et Vice-Présidence Equipement Palais Gvt. et Vice-Présidence Ameublement nouveaux bureaux et salle de ré- union	525	—	525	—	64/3
					Total du chapitre 2	525	—	525	—	

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	Autorisations de programme		Crédits de paiement		Gestion Or.
						En +	En -	En +	En -	
	3	1	3	f	Défense Nationale Travaux Armée Nationale Construction magasins et ateliers	8,000		8,000		
		2	3	a	Equipement Armée Nationale Gros matériel d'équipement	4,616		4 616		64/3
					Total du chapitre 3.	12 616		12 616		
	5	1			<i>Ministère de l'intérieur</i>					
		1	2	c	Travaux Circonscriptions Construction résidences et bureaux postes administratifs					
			3	a	Agou 0,5 m Natitink-Est 0,5 m Elavagnon 0,5 m Service de la Sûreté	1 500		1 500		64/3
		2	2	a	Achèvement de l'Ecole de Police Equipement Circonscriptions 1er équipement poste Tohou	450		450		64/3
					Total du chapitre 5.	2 450		2 450		
	6	1			<i>Ministère, Finances, Economie du Plan</i>					
		1	7	a	Travaux Service des Contributions directes Construction nouveaux bureaux Lama-Kara . .	1 200		1 200		64/3
		2	4	a	Equipement Service des Finances Achat d'une machine à calculer électrique .	200		200		
			6	c	Service des Douanes Achat 2 motos pour brigade Lomé	500		500		64/3
			10	a	Direction budget et Contrôle financier Achat mobilier et machine à calculer . . .	450		450		64/3
					Total du chapitre 6.	2 350		2 350		
	8	1			<i>Ministère des Travaux Pblcs, Mines, Transports, postes & Télécommunications</i>					
		1	2	a	Travaux Direction Mines et Géologie Construction d'un bâtiment pour le service Carburants	5 000		5 000		64/3
			4	a	Service des Travaux Publics Construction d'un logement à Sokodé	1 500		1 500		64/3
			5	d	Participation aux études hydrauliques Mono .	374		374		64/3
			5	a	Service des Postes et Télécommunications Travaux extension central automatique Lomé.	3 400		3 400		64/3
			7	a	Port de Lomé, financement direct Construction route déviation chantier du port .	4 500		4 500		64/3
			8	a	Centre Equipement lourd, participation togolaise Acquisition d'un terrain	1 605		1 605		64/3
		2	2	a	Equipement Direction Mines et Géologie Service des Carburants	450		450		64/3
			5	a	Service des Postes et télécommunications Achèvement centre émetteur Togblékopé . .	7 670		7 670		64/3
			6	b	Acquisition d'un localisateur de défauts . . .	1 200		1 200		64/3
			6	a	Participation togolaise aux investissements ASECNA Equipement aérodromes Sokodé-Mango (1 ^{re} tranche)	7 000		7 000		64/3
					Total du chapitre 8	32 599		32 599		

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	Autorisations de programme		Crédits de paiement		Gestion Or.
						En +	En -	En +	En -	
10		1			<i>Ministère Santé Publique</i>					
			3		Travaux					
				a	Pharmacie d'approvisionnement					
			4		Construction d'une pharmacie Lomé 1 ^{re} tranche	16.000		4.000		64/3
				a	Assistance médicale					
			8		Construction poste cession médicaments Palimé	100		100		64/3
		2		a	Ecole Normale infirmiers et sages-femmes					
				a	Construction d'un bâtiment à 2 classes	3.400		3.400		64/3
					Equipement					
			4		Assistance médicale					
				a	Aménagement nouveau asile Anécho	1.500		1.500		64/3
				b	Equipement centre médical Nuatja	790		790		64/3
					Total du chapitre 10	21.790		9.790		
11					<i>Ministère Travail, Affaires Sociales et Fonction Publique</i>					
		1			Travaux					
			4		Service des Affaires Sociales					
				b	Participation au programme					
		2			Constructions économiques	366		366		64/3
					Equipement					
			7		Mvt. de la Jeunesse Pionnière Agricole					
				a	Acquisition de motoculteurs	2.555		2.555		64/3
			8		Service de la Fonction Publique					
				a	Achat d'une ronéo	150		150		
					Total du chapitre 11	3.071		3.071		
12					<i>Ministère de l'éducation nationale</i>					
		1			Travaux					
			6		Enseignement Technique					
				a	Construction d'un atelier, E.P.C.I. Sokodé	1.500		1.500		64/3
		2		b	Atelier construction bateaux Anécho	2.500		2.500		64/3
					Equipement					
			3		Enseignement secondaire					
				a	Equipement lycée Tokoin (2 ^e tranche)	1.980		1.980		64/3
					Total du chapitre 12	5.980		5.980		
13					C.F.T. — Wharf.					
		2			Equipement					
			1		Réseau des C.F.T.					
				c	Location 1 loco. 15 wagons dernière tranche	1.700		1.700		64/3
					Total du chapitre 13	1.700		1.700		
14					Dépenses communes d'Investissement					
		1			Travaux					
			5		Construction de bureaux					
				a	Travaux pour experts O.M.S.	2.500		2.500		64/3
					Total du chapitre 14	2.500		2.500		
					TOTAL DU TITRE I	85.681		73.681		
II					Prises participation ou accrt participation au capital org. publics ou privés.					
		15			Organismes Publics					
				a	Banque Togolaise de Développement	P.M.		20.000		64/2
				c	Banque Africaine de Développement	42.875		42.875		64/3
					Total du chapitre 15	42.875		62.875		
		16			Organismes Privés					
				a	Brasserie du Bénin	P.M.		30.000		64/2
				c	Industrie textile togolaise	P.M.		15.000		64/2
				d	Air, Afrique	30.000		10.000		64/3
				e	Projet de Cimenterie Lomé	25.000		25.000		64/3
					Total du chapitre 16	55.000		80.000		
					TOTAL DU TITRE II	97.875		142.875		

T	Ch.	A	§	R	NOMENCLATURE	Autorisations de programme		Crédits de paiement		Gestion Or.	
						En +	En -	En +	En -		
III	17	2	1	a	<i>Subventions d'investissement accordées par l'Etat</i>						
					Organismes publics.						
					Etablissements publics						
					CNH						
					Achat d'un autoclave.	4.640		4.640		64/3	
					Achat d'un incinérateur	5.070		5.070		64/3	
	18	1		a	Equipement d'un pavillon ORL.	375		375		64/3	
					Climatisation quatre chambres.	719		719		64/3	
					Installation lignes électriques CNH	6.728		6.728		64/3	
					Total du chapitre 17	17.532		17.532			
				Organismes Privés.							
				Sociétés. :							
				Souscription au New-York Times.	1.500		1.500		64/3		
				Total du chapitre 18.	1.500		1.500				
				TOTAL DU TITRE III.	19.032		19.032				
				Total Général.	202.588		235.588				

LOI N° 65-4 du 25 janvier 1965 portant modification de la loi n° 63-29 du 17 janvier 1964 (loi de finances pour l'exercice 1964).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les ressources affectées au budget annexe des chemins de fer et du wharf, exercice 1964, sont modifiées conformément au tableau C ci-joint.

Art. 2. — Les crédits ouverts au budget annexe des chemins de fer et du wharf, exercice 1964 sont modifiés conformément au tableau D ci-joint.

Art. 3 — Conformément aux articles 1 et 2 ci-dessus, le budget annexe des chemins de fer et du wharf du Togo, exercice 1964 est arrêté en recettes et dépenses à la somme de cinq cent cinquante cinq millions neuf cent quarante trois mille francs (555.943.000 francs).

Art. 4. — La présente loi sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 25 janvier 1965
N. Grunitzky

ETAT C

Budget annexe des chemins de fer et wharf

RECETTES

Division — Paragraphes — Lignes applicables à l'exercice 1964

Division	§	Ligne	Libellé	Prévisions budgétaires	Prévisions modifiées	Différence	
						+	-
1	4	23	Recettes des exercices antérieurs	2.000.000	5.900.000	3.900.000	